



BON DE COMMANDE ESG BOOST

BECI – Avenue Louise 500, Bruxelles

Début du programme : avril 2025

Retour à cm@beci.be

1. Informations de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Numéro d'entreprise (TVA, BCE, etc.) :

Adresse du siège social :

Personne de contact :

Fonction :

Email :

Téléphone :

2. Détails du programme ESG Boost

Le programme **ESG Boost** est un parcours collectif conçu pour accompagner les entreprises bruxelloises dans leur transition ESG. Il se compose de deux phases :

♦ **Phase 1 : Formation & Stratégie (6 mois) – Avril à Septembre 2025**

- 6 modules pratiques pour structurer votre démarche ESG
- Diagnostics ESG & Carbone inclus
- Ateliers collectifs et échanges entre pairs.

♦ **Phase 2 : Accompagnement & Implémentation (5 mois) – Novembre 2025 à Mars 2026**

- 5 modules pratique et suivi et accompagnement personnalisé.
- 6h de coaching individuel
- Support à l'implémentation de votre stratégie.
- Accès à un réseau d'experts et de bonnes pratiques.

Lieu des sessions : Beci - Avenue Louise 500, Bruxelles

Format hybride : sessions en présentiel et accompagnement en ligne

3. Tarifs & Options d'inscription

Formule	Détails	Prix HTVA	Prix TVAC
ESG Boost – Formation & Accompagnement	6 mois de parcours de formation ESG (diagnostics, ateliers, accompagnement personnalisé)	8 000 €	9 680 €
ESG Boost – Accompagnement individuel et collectif	5 mois d'accompagnement et de mise en œuvre (réservé aux entreprises ayant déjà une stratégie ESG).	3 400 €	4 114 €
	6h de coaching individuel	600 €	726 €
Total		12 000 €	14 520 €

 **Accès aux primes [formation](#) & [consultance à la transition](#) possible** – Nous vous accompagnons dans la démarche.

 **Modalités de paiement :**

 **Merci de cocher votre choix :**

- **Phase 1 - formation** (8 000 € HTVA / 9 680 € TVAC)
- **Phase 2 - formation** (3 400 € HTVA / 4 114 € TVAC)
- **Phase 2 - coaching** (600 € HTVA / 726 € TVAC)
- **Phase 1 + Phase 2 + coaching individuel** (12 000 € HTVA / 14 520 € TVAC)

Le paiement concerne uniquement la formule choisie. Il doit être réglé après confirmation de votre inscription, au plus tard 15 jours avant le démarrage du programme.

4. Engagements du participant

En signant ce bon de commande, l'entreprise s'engage à :

- ✓ **Assurer la participation d'au moins un membre de la direction** aux sessions principales
 - ✓ **Être présente à au moins 80% des sessions obligatoires**
 - ✓ **Partager des données nécessaires aux diagnostics ESG & carbone** pour un suivi efficace de la transition
 - ✓ **Respecter les délais de paiement convenus**
-

5. Conditions générales & annulation

- Le programme ESG Boost est organisé sous forme de cohorte d'un minimum de 10 entreprises participantes.
- Le programme ESG Boost 2025 débutera à partir du moment où 10 entreprises candidates auront été sélectionnées.
- Les candidats recevront une confirmation de leur inscription pleine et entière et le montant indiqué dans le bon de commande devra être versé au plus tard 15 jours avant le démarrage du programme sur le compte bancaire communiqué par courrier.
 - ♦ **Annulation après confirmation de la cohorte dans les 15 jours avant la date de démarrage de chaque phase** : remboursement à 50%.
 - ♦ **Annulation après le démarrage de chaque phase** : aucun remboursement possible.

Toute annulation doit être communiquée par écrit à cm@beci.be.

6. Signature et validation

Fait à le

Nom & fonction du signataire :

 Merci de renvoyer ce bon de commande signé à cm@beci.be.